



FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 – Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

Déclaration de FORCE OUVRIERE Commission de la formation professionnelle du CSFPE du 17 janvier 2018

Force Ouvrière a décidé de se retirer du cycle de groupes de travail relatif au forum de l'action publique.

Comme nous l'avons déjà écrit, cette consultation n'est en réalité qu'une façade du dialogue social, alors que les décisions structurelles sont déjà décidées.

Pour preuve, la lettre de mission adressée aux ministres le 26 septembre 2017 avec les objectifs du programme « Action publique 2022 »

La formation spécialisée de ce jour sur la commission pour la formation professionnelle, découle directement de ces décisions politiques, le schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents pour la période 2018- 2020 est un des éléments de la stratégie gouvernementale de réduction des dépenses publiques et de la mise en œuvre des réformes de toutes les administrations.

Force Ouvrière dénonce ce plan de formation axé sur la transformation de l'action publique et la transition numérique, synonyme de réductions des effectifs et du service au public.

Qui plus est, ce plan de formation devient la feuille de route des « managers » au service des réformes des politiques publiques interministérielles sans déterminer au préalable leurs missions et les formations concernées. L'opacité est de mise !

De plus, ce schéma directeur prétend dire qu'il rendra l'agent pleinement acteur de son parcours professionnel alors qu'il va être obligé de suivre ces formations sous peine d'être marginalisé.

Force Ouvrière défend une formation professionnelle personnelle bénéfique à l'agent pour son parcours professionnel et sa carrière, mais aussi une formation adaptée à l'évolution des missions, donc rattachée à son statut particulier ou cadre d'emploi.

Force Ouvrière s'oppose à ce schéma directeur qui est directement lié au grand plan d'investissement du numérique qui fait la part belle aux plates formes de renseignement privées (exemple la privatisation des renseignements téléphoniques envisagée à la DGFIP) ou bien encore la dématérialisation des titres en préfecture où l'accueil n'existe plus, et qui oblige le citoyen à passer par un organisme privé « payant » comme c'est le cas pour les cartes grises.